

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES LE COMTE**Réunion du vendredi 18 Novembre 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni, le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, dans la salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

L'ensemble des délibérations reprises ci-dessous ont été approuvées à l'unanimité

	Objet de la délibération
D 2022-45	Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2022 Il est proposé d'apporter des modifications de crédits équilibrés au Budget Primitif 2022 au regard des dépenses et recettes supplémentaires.
D 2022-46	Fixation d'un Tarif de location de salle pour des cours de sophrologie Suite à la mise en place de cours de sophrologie sur la commune, une convention d'utilisation pour un coût de 100 € par trimestre a été définie
D 2022-47	Cession d'un Tracteur FIAT Le Conseil Municipal a autorisé la vente de cet engin agricole au tarif de 500 € ;
D 2022-48	Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade Le conseil municipal a autorisé la création de différents emplois au sein des effectifs dans le but de permettre des avancements de grade d'agents.
D 2022-49	Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du BP 2023, 25% des dépenses d'investissement inscrites au BP 2022.
D 2022-50	Participation à la collecte de dons organisée par l'AMF62 en faveur des sinistrés de la commune de Bihucourt suite au passage d'une tornade Le conseil municipal a voté une participation de 1000 € à la collecte de dons organisée par l'AMF62 au profit de la Protection Civile du Pas-de-Calais suite au passage d'une tornade fin Octobre dans le Sud Arrageois
D 2022-51	Subvention aux associations Des subventions ont été attribuées aux associations suivantes ADNS : 800 € Amicale du personnel communal : 2 500 €

D 2022-52	Avis sur la demande de régularisation du plan d'épandage des coquilles d'œufs produits par les sites de production de l'entreprise SAS LIOT situés à Annezin Le conseil municipal a émis un avis favorable sur l'évolution du plan d'épandage des coquilles d'œufs de l'entreprise SAS LIOT qui concernera une parcelle de 1,26 hectares cadastrée ZE8
D 2022-53	Location des terrains communaux (fermages) Le montant des fermages sur les terrains communaux pour l'année 2022 a été fixée à 110,26

Fait à AVESNES-LE-COMTE

Le 21 Novembre 2022

Maire
Bastien BERTOUT





DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du **lundi 14 Novembre 2022**, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : **Décision Modificative N°1- Budget 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération en date du 6 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif 2022

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements équilibrés de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte les dépenses liées aux travaux de voiries et le décalage dans la réalisation des travaux du Foyer Léo Lagrange.

En section de fonctionnement, des modifications sont nécessaires afin de faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et des charges de personnel.

En section d'investissement :

	Opération	Article	Désignation	Montants en euros
Dépenses	320-Colombarium-Cimetière	2116	Cimetière	-10 000
Dépenses	323-Illuminations	2188	Autres immobilisations Corporelles	-3 800
Dépenses	377- Vélo Electrique	2182	Matériel de Transport	-3 200
Dépenses	325- Léo Lagrange	2313	Constructions	-100 000
Dépenses	280-Aménagement-Voirie	2152	Installations de voirie	+ 27 000
Recettes		021	Virement de la section d'investissement	-90 000

En section de fonctionnement

	Chapitre	Article	Désignation	Montants en euros
Recettes	013	6419	Remboursements sur rémunération	+ 60 000
Recettes	77	7788	Produits exceptionnels divers	+1000
Recettes	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutations	+7 000
Recettes	73	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+6 777
Dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	-90 000
Dépenses	012	6413	Personnel non titulaire	+ 38 000
Dépenses	012	6411	Personnel titulaire	+18 000
Dépenses	012	6453	Cotisation aux caisses de retraite	+14 000
Dépenses	012	6451	Cotisation à l'URSSAF	+10 000
Dépenses	012	6455	Cotisation pour assurances du personnel	+ 10 000
Dépenses	011	60613	Chauffage urbain	+ 46 777
Dépenses	011	60621	Combustibles	+1 000
Dépenses	011	60622	Carburants	+ 4 000
Dépenses	011	6156	Maintenance	+10 000
Dépenses	011	6238	Divers	+8 000
Dépenses	011	6135	Locations Mobilières	+ 5 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative du Budget Primitif 2022 telle que détaillée ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : Tarif de location de salle pour des cours de sophrologie

La sophrologue diplômée Elena VENEL, installée sur la commune à titre professionnel, souhaite proposer des cours collectifs de sophrologie, en complément de son activité libérale. Ces cours permettront de répondre à une demande croissante sur le territoire.

Une séance hebdomadaire sera proposée le mercredi soir.

Les cours se déroulent dans la salle des expositions, et occasionnellement en fonction des autres réservations de salle, dans la salle Danielle Mitterrand.

Il s'agit d'une nouvelle activité inexistante sur la commune.

Un tarif préférentiel pour l'inscription sera proposé pour les avesnois(es).

Cette activité n'étant pas proposée par une association avesnoise, il convient de fixer un tarif de location de la salle, notamment pour compenser les coûts d'entretien, d'électricité et de chauffage.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif de location de salle à 100€ par trimestre (à raison de 3 trimestres par an) et de débiter cette tarification à compter du 1^{er} janvier 2023 afin de laisser le temps à l'activité de se développer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le tarif de location de salle pour les cours de sophrologie à 100€ par trimestre, à compter du 1^{er} Janvier 2023
- d'autoriser le Maire d'Avesnes-le-Comte à signer la convention de mise à disposition

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20221118-20221118-46-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022



Pour extrait conforme,
Maire,
Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : cession d'un tracteur de marque FIAT

La commune est propriétaire depuis Juillet 1992 d'un tracteur de marque Fiat, immatriculé 9278 GW 62. Sa première mise en circulation date du 8 Août 1972.

L'état général de cet engin ne permet plus une utilisation par les services municipaux et le coût des réparations à prévoir est important au regard de l'utilisation réelle annuelle.

Cet engin porte le numéro d'inventaire 92MAT20.

La ferme des 4 chemins, située à Wail a présenté une offre de rachat au prix de 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- D'approuver la vente de ce véhicule au tarif de 500€ à la Ferme des 4 chemins, située à Wail
- De sortir cet engin de l'inventaire du matériel communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires pour réaliser cette vente



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi à compter du 01 janvier 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose au conseil municipal :

- la **création** de deux emplois d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{er} classe à temps complet
- la **création** de trois emplois d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01 janvier 2023.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L1612-1 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales expose que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre des projets, il est donc proposé au conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2021, hors crédits mobilisés pour le remboursement de la dette.

Pour rappel, le montant total des crédits d'investissement ouverts au Budget primitif 2022 s'élevait à 1 933 059 €.

Les dépenses autorisées se répartissent ainsi :

INTITULES OPERATIONS	CODES	BP et DM 2022	25% BP 2023
Matériel bureau et informatique	217	20 000 €	5 000 €
Matériel technique divers	219	43 400 €	10 850 €
Eclairage Public	269	53 000 €	13 250 €
Aménagement voirie	280	145 000 €	36 250 €
Bâtiments scolaires-Ecoles	300	62 000 €	15 500 €
Colombarium-Cimetière	320	8 700 €	2 175 €
Illuminations	323	1 200 €	300 €
Salle Léo Lagrange	325	1 145 000 €	286 250 €
Mobiliers	343	20 000 €	5 000 €
Acquisition foncière	344	25 000 €	6 250 €
Bâtiments communaux	349	12 000 €	3 000 €
Monument Historique	351	5 000 €	1 250 €
Bergerie	352	174 937 €	43 734,25 €
Gendarmerie	375	217 822 €	54 455,50 €
TOTAL		1 933 059 €	483 264,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2022 et selon la répartition présentée.



Pour extrait conforme,

Le Maire

Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : Participation à la collecte de dons organisée par l'AMF62 en faveur des sinistrés de la commune de Bihucourt suite au passage d'une tornade

Le 23 octobre dernier, le Sud-Arrageois, et plus particulièrement les communes de Bihucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Mory et Récourt, était frappé par une tornade touchant plus de 180 habitations dont 51 sont aujourd'hui inhabitables. De très nombreux habitants se sont retrouvés sans maison et les travaux de reconstruction sont considérables.

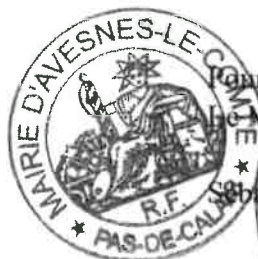
Une collecte de dons a été organisée à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités pour venir en aide aux communes et habitants sinistrés.

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62), coordonne la collecte des collectivités. Cette démarche permet de centraliser les dons mais aussi de définir au mieux les besoins.

Les fonds collectés doivent permettre de financer l'action de la Protection Civile sur place ainsi que les besoins des habitants sinistrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de participer à cette collecte de fonds et d'apporter une aide de 1 000 € qui sera versée à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62). La dépense sera imputée à l'article 6748 (subvention exceptionnelle).

Accusé de réception en préfecture
062-21620634-20221118-20221118-50-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de subventions sollicitées auprès de la municipalité ;

Vu le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du 14 Juin 2022 relative à l'attribution de subvention aux associations ;

Considérant l'apport de la vie associative pour la commune d'Avesnes-le-Comte ;

Considérant que le soutien à la vie associative est indispensable pour favoriser le vivre ensemble et renforcer le lien social ;

Il est proposé d'apporter une subvention municipale aux associations reprises dans le tableau ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT DE SUBVENTION PROPOSEE 2022
ADNS	800 €
Amicale du personnel communal	2 500 €
TOTAL	3 300 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les propositions de subventions pour les associations reprises dans le tableau détaillé dans la présente délibération pour un montant total de 3 300 €. La dépense sera imputée à l'article 6574.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : Avis sur la demande de régularisation du plan d'épandage des coquilles d'œufs produits par les sites de production de l'entreprise SAS LIOT situés à Annezin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 6 Septembre 2022

Vu l'enquête publique réalisée entre le 3 Octobre et le 4 Novembre 2022

Vu la demande de Monsieur le Préfet

L'entreprise LIOT possède une usine de production de matières premières à base d'œufs située à Annezin. Cette activité génère un gisement pouvant atteindre 2800 tonnes qui sont actuellement valorisées comme amendement agricole. Cependant suite à l'évolution de la réglementation, elles sont maintenant considérées comme un déchet fertilisant et doivent donc être valorisées via un plan d'épandage.

Cette évolution réglementaire et le mode d'épandage nécessitent notamment un agrandissement de la surface nécessaire qui passera de 310 hectares à 1 550 hectares.

Ce nouveau plan concernera 71 communes dont 37 dans le Pas-de-Calais. La commune d'Avesnes-le-Comte est concernée par une parcelle de 1,26 hectares, cadastrée ZE8.

Le nouveau plan d'épandage n'a fait l'objet d'aucune observation par la DREAL des Hauts-de-

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis sur la régularisation du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de plan d'épandage des coquilles d'œufs produits par les sites de production de l'entreprise SAS LIOT situés à Annezin et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 18 Novembre 2022** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 14 Novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr TURPIN Franck, Mme PETIT Huguette représentée par Mme CAUET Murielle, Mme GOMES Manuella représentée par M PETIT Yves, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylvie

Objet : Location des terrains communaux

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2022 constatant pour 2022 l'indice national des fermages ;

Vu les baux ruraux entre la commune d'AVESNES LE COMTE et Messieurs DINGREVILLE, DENEUVILLE, PAINBLANC, et PIERRON ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage et les conditions de location des terrains de la réserve foncière exploités en 2022 et ce conformément aux conditions définis par arrêté ministériel ;

Considérant que l'indice national des fermages pour l'année 2022 s'établit à 110,26 ;

Considérant le tableau de **présentation** de la réserve foncière exploitée ci-dessous :

Section n°	Lieu-dit	Superficie	Occupant
ZH 31 ZM 48p	Le Vieux Moulin Le Fond de Beaufort	2ha 07a 20ca 21a	DINGREVILLE Jean Paul
ZI 119	La Longue Borne	25a 90 ca	Pierre PIERRON
ZM 48p	Le Fond de Beaufort	21a 33a 40 ca	DENEUVILLE Olivier PAINBLANC Pierre

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les conditions de **fermage** présentées.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT